

### **Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 5

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°4*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (*a quitté la séance après la question n°23*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*a quitté la séance après la question n°23*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, M. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération n°2022/59

**OBJET : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2022 « SERVICE ANNEXE MAISON DE SANTE »**

Le Conseil de Communauté,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances réunie le 14 mars 2022 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif "Service annexe Maison de Santé" 2022 :
  - Par **chapitre** au niveau des opérations financières de la **section d'investissement**
  - Par **opération** au niveau des opérations individualisées

qui s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses : **84 922.00 €**

Recettes : **84 922.00 €**

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses : **852 888.20 €**

Recettes : **852 888.20 €**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

